



PRÉFET
DES VOSGES

Direction régionale
des affaires culturelles
Grand-Est

Unité départementale de l'architecture
et du patrimoine des Vosges

Affaire suivie par : CC/PC / 352-19
Téléphone : 03 29 29 25 80
Courriel : udap.vosges@culture.gouv.fr

Références : création du parc éolien les Lunaires commune de
Gruey-lès-Surance

Epinal le 15 octobre 2019

L'Architecte des Bâtiments de France
Unité départementale de l'architecture
et du patrimoine des Vosges

à

DREAL des Vosges
Unité départementale des Vosges
Quartier de la Magdeleine
rue du général Haxo
88026 EPINAL Cedex

AVIS du chef de l'UDAP

Par mel du 25 septembre 2019, vous m'avez transmis un dossier de demande d'autorisation environnementale concernant la création d'un parc éolien des Lunaires sur la commune de Gruey-lès-Surance.

Mon avis est requis au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) - Article L. 181-1-2° du code de l'environnement Parc éolien, et à l'étude d'impact qui est établie conformément à la réglementation en vigueur et notamment aux articles L.122-1 et suivants, R.122-1 et suivants et R.123-1 et suivants du Code de l'Environnement.

1) Le contexte paysager et patrimonial

Monument historique

Je vous informe que la servitude qui est liée au Code du Patrimoine sur les Monuments Historiques (Articles L621-31, L621-32, L621-33) et au Code de l'Environnement (Articles L.341-1 à L.342-1) concernant la commune de Gruey-lès-Surance est :

- Croix de carrefour (n° 127 AC du cadastre) (CL. MH. : 12 juillet 1982)

Atlas des sites emblématiques

Le projet est situé en zones de sites emblématiques suivant :

- La forêt de Darney :

Une bande d'environ 1,5 km couvre l'Ouest de la commune en zone d'interdiction.
La zone de vigilance forte recouvre la partie restante de la commune.

Madame la Directrice régionale des affaires culturelles Région Grand-Est
Palais du Rhin - 2 place de la République - 67082 Strasbourg cedex - Tél. 03 88 15 57 00

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Vosges (UDAP)
Quartier de la Magdeleine - bâtiment B - entrée 5 - rue du Général Haxo - 88026 EPINAL - Téléphone 03 29 29 25 80
udap.vosges@culture.gouv.fr - www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Grand-Est

- Le canal de l'Est :

Une bande d'environ 2 km couvre la partie Est de la commune en zone de vigilance forte. La zone de vigilance sensible recouvre la partie restante de la commune, mais se superpose avec la couche de vigilance forte du site de la forêt de Darney.

Atlas des Unités paysagères du département des Vosges

Le projet est situé en zones d'unités paysagères **moyennement** favorable

2) Le projet

- 8 aérogénérateurs implantés à environ 600 à 900 mètres du cœur de bourg
- la hauteur est de 150 mètres en bout de pale soit un diamètre annoncé de 117 mètres pour une puissance de 4 MW.

3) Avis de l'UDAP

Suite au complément de dossier, j'émet les remarques suivantes :

- conception architecturale des postes de livraison : ceux-ci peuvent être revêtus en façade d'un bardage bois vertical avec couvre joints, pour une meilleure insertion paysagère. Le principe de réaliser de petites constructions bois de type chalot pour le stockage ou autre, est à reprendre pour être en harmonie avec petit patrimoine vosgien.

- l'implantation du parc :

Rappel : la caractéristique des paysages est marquée par de nombreux bosquets et vallons. Actuellement c'est un ensemble de paysages patrimoniaux majeurs dont les cônes de vue sont ouverts et permettent une vision panoramique lointaine

Suite à la présentation du projet et à la réunion de concertation que j'ai eues en juin 2016, je recommande que cette zone de plateaux entourant la commune de Gruey-les-Surance, soit limité au seul parc proposé et de limiter le mitage avec d'autres projets sur les communes de La Haye, Harsault et Grandrupt-les-Bains .

En effet le risque d'encerclement du village pourrait s'avérer rédhibitoire au monument historique et tourisme évoluant dans ce secteur.

J'émet un avis favorable sur le projet proposé, sous réserves de prendre en compte les remarques ci-dessus.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement que vous jugerez nécessaire.



Christophe CHARLEBY
Chef de l'Unité départementale de l'architecture
et du patrimoine des Vosges